CFM DUPE CENTRE DE FORMATION EN SECURITE ROUTIERE Déclaration d'activité enregistrée sous le N° 52440138444

N°Siret : 35327208100046
Organisme référencé DATADOCK
Organisme certifié Qualiopi – Processus certifié
L.6313-1-1 Actions de Formation



10 rue Blaise Pascal 44400 Rezé 0251771743 <u>cfm-dupe@orange.fr</u> www.cfm-dupe.com

REGLES D'HYGIENES LIEES A LA LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DE LA COVID-19.

Les règles énoncées soulignées prévalent sur l'ensemble des règles initiales (non soulignées).

Tout accès aux salles de formations sans les formateurs, animateurs ou intervenants extérieurs est interdit.

Respecter la distance d'au moins 1 mètre minimum entre chaque individu ; Le port du masque est obligatoire dès lors qu'il y a plus d'une personne dans une pièce du centre de formation.

Le type de masque utilisé est déterminé dans le protocole national de déconfinement ou dans le guide spécifique à chaque activité des différentes formations. Il en est de même concernant la manipulation du masque.

Porter un masque conforme dès l'entrée sur le site et dans l'ensemble des bâtiments du CFM.

Une autorisation de retrait du masque sera possible après validation par un membre de l'équipe du CFM

Se désinfecter les mains systématiquement à l'entrée dans le CFM, des solutions hydro alcooliques sont disponibles à chaque point d'entrée. Durant la pandémie les accès aux locaux sont modifiés selon les formations suivies. Ces modalités d'accès sont consultables par voie d'affichage au CFM. Il est interdit d'utiliser un accès réservé à une autre formation que celle suivie.

Eviter de se toucher le visage en particulier le nez et la bouche.

Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir à usage unique

Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter dans une poubelle.

Saluer sans se serrer la main, bannir les embrassades.

Se laver les mains très régulièrement avec du savon ou du gel/solution hydro alcoolique, notamment après contact impromptu avec d'autres personnes ou contacts d'objets récemment manipulés par d'autres personnes. Se laver les mains avant et après la prise de boisson, de nourriture ou de cigarettes.

<u>Un protocole spécifique pour l'utilisation des sanitaires est précisé à l'entrée des toilettes. IL EST OBLIGATOIRE DE RESPECTER STRICTEMENT CE PROTOCOLE c'est-à-dire :</u>

- > Se laver les mains AVANT ET APRES chaque passage aux toilettes.
- Désinfecter les sanitaires à l'aide des lingettes virucides mises à disposition dans les toilettes, AVANT ET APRES chaque passage aux toilettes.
- Se sécher les mains avec un essuie-mains en papier à usage unique.

Les fournitures telles que stylos, marqueurs indélébiles ou délébiles, brosse ou chiffon tableau, agrafeuses, téléphones ne doivent pas être partagées. Chacun (salariés et stagiaires) doit disposer de ses propres outils de travail (PC, téléphone...).

Désinfecter régulièrement les objets manipulés et les surfaces.

Respecter les sens de circulation mis en place à l'extérieur et à l'intérieur des locaux et signalés au moyen de marquages autocollants, de marquages « peinture » ainsi que d'affichage en plusieurs points du centre.

<u>Les stagiaires, les intervenants et les salariés toutes formations confondues, ne peuvent accéder ni utiliser la cuisine. Chaque stagiaire des formations longues (TP ECSR, CQP RUESRC) pourra déjeuner sur place aux conditions suivantes :</u>

- En restant à sa place attribuée pour suivre sa formation.
- En prévoyant son propre matériel dédié à la restauration, gourde, thermos, boite repas, couverts et glacière si nécessaire.

CFM DUPE CENTRE DE FORMATION EN SECURITE ROUTIERE Déclaration d'activité enregistrée sous le N° 52440138444

N°Siret : 35327208100046
Organisme référencé DATADOCK
Organisme certifié Qualiopi – Processus certifié
L.6313-1-1 Actions de Formation



10 rue Blaise Pascal 44400 Rezé 0251771743 <u>cfm-dupe@orange.fr</u> www.cfm-dupe.com

- Un linge recouvrant sera obligatoirement installé sur la table avant la prise du repas afin de garder la table propre.
- A l'issue du repas, un stagiaire désigné préalablement devra balayer la zone entière dite des repas. Chaque salle est équipée du matériel de nettoyage.
- > Une dérogation pourra être donnée par la gérante du CFM aux salariés pour l'accès à la cuisine.

Rester chez soi en cas de symptômes évocateurs du COVID-19 (toux, difficultés respiratoires, etc.) et contacter son médecin traitant (en cas de symptômes graves, appeler le 15).

En extérieur, le port du masque est requis en cas de regroupement, ou si une distanciation de 2 mètres ne peut pas être respectée.